

MOMUY

BULLETIN MUNICIPAL




2018

HORAIRES OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30 - 12h30
Samedi : 9h - 11h

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE A HAGETMAU

Lundi, mardi et jeudi : 14h à 17h
Mercredi et Vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h
Samedi : 9h à 12h

LOCATION SALLES COMMUNALES SALLE POLYVALENTE

- Pour les habitants de Momuy : 110€ pour 1 jour - 160€ pour 2 ou 3 jours
- Même tarif pour les membres des associations communales uniquement, qui ne sont pas domiciliés sur la commune (en sont exclu leur famille)
- Pour les gens extérieurs à la commune : 150 € / jour

SALLE D'ACTIVITÉS

- Réunions diverses hors communes : 50€
- Pour les habitants de Momuy : 100€ le week-end
- Personnes hors commune et réunion avec repas : 200€ le week-end

PETITE SALLE : 50€

VIDÉO-PROTECTION

Début 2019, seront installées des caméras de vidéosurveillance devant les bâtiments communaux. Divers vols, dégradations, actes d'incivilités ou dépôts d'ordures sauvages récurrents nous ont incités à prendre cette décision.

Après obtention d'un accord préfectoral, les services de gendarmerie nous ont accompagnés pour l'implantation des dispositifs. Un dossier de financement a été déposé au titre du FIPDR (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) début 2018. Nous avons obtenu une subvention à hauteur de 50% du financement HT des travaux. Le montant final s'élève à 4 099,25 € HT soit 4 919,11 € TTC.

Des caméras seront disposées aux environs des bâtiments communaux. Les parties privées ne seront pas filmées comme le prévoit la loi.

LE MOT DU MAIRE

Chers Momuyaises et Momuyais

Le conseil municipal vous présente ses vœux les meilleurs pour cette année 2019 et vous souhaite sincèrement santé, réussite pour vos projets et que notre commune contribue à vous apporter par sa qualité de vie et son état d'esprit, tout le bonheur auquel vous souhaitez aspirer.



L'année 2018, année du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre vient de se terminer. Le 11 novembre dernier, notre monument aux morts, nouvellement installé sur la place de l'église a été inauguré en présence des anciens combattants de notre commune.

Si la victoire de la France lors de la coupe du monde de football a amené du bonheur dans notre pays, divers autres sujets nous laissent plein d'interrogations : l'Europe vacille, avec notamment le Brexit au Royaume Uni. L'avenir écologique de notre planète et la situation économique et sociale sont au centre des préoccupations de nos dirigeants. Les derniers événements de manifestations dans tout le pays entachés d'accrochages ou d'attaques violentes et inacceptables, même contre des symboles de la République, témoignent d'une profonde fracture.

Souvent j'entends votre message exprimant vos inquiétudes récurrentes : les difficultés quotidiennes pour vivre ou se soigner, l'incertitude de l'avenir pour vous ou vos proches, la hausse des prix, l'augmentation des charges. Ces revendications sont fondées et traduisent le mal être général qui recouvre notre pays.

Sur un plan local, en début d'année, 461 habitants ont été recensés sur notre commune. Ce chiffre démontre qu'à l'image de la région, notre village attire toujours de nouveaux venus engendrant des constructions supplémentaires sur notre territoire. Le plan d'accessibilité, démarré en 2017, poursuit son évolution. Vous trouverez le détail des investissements à l'intérieur de votre bulletin municipal.

Au niveau intercommunal, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été déposé. Cette étude va durer 4 ans environ afin de nous doter d'un nouveau document organisationnel. De plus, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat va être étudiée cette année afin de pouvoir être effective en 2020.

Je rends hommage enfin, au personnel communal et au tissu associatif, qui, de part leur travail et leurs manifestations accompagnent notre quotidien en garantissant des tâches ou animations de qualité.

J'aurai une pensée particulière pour Gaby DUTOYA, décédé récemment, qui fut conseiller municipal puis adjoint durant 3 mandats. Il a, de part son expérience, son esprit constructif et son investissement œuvré pour la commune et les associations de Momuy.

Au nom de la commune de Momuy, je vous souhaite une bonne année 2019.

David NOGUÈS



INFOS DIVERSES

LA CARTE D'IDENTITÉ ET LE PASSEPORT se délivrent désormais au chef-lieu de canton équipé d'un dispositif de recueil sécurisé.

Pour cela, vous devez prendre rendez-vous auprès de la mairie d'Hagetmau (05 58 05 77 77) qui vous communiquera les pièces à fournir et vous conseillera de faire une pré-demande sur internet sur le site : ants.gouv.fr. puis il faudra déposer le dossier le jour convenu.

Attention : la délivrance d'une carte d'identité nécessite un délai de 3 mois. Veillez à anticiper votre demande.

CARTE D'IDENTITÉ

(validité 10 ans si vous êtes mineurs au moment de la demande et 15 ans pour les majeurs)

- 1 extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois pour une 1^{ère} demande
- 2 photos récentes
- 1 justificatif de domicile récent (factures, avis d'imposition,...)
- Signature et empreinte du demandeur
- Carte périmée sinon paiement de 25 € si elle a été égarée ou volée.
- Pour les mineurs (copie carte d'identité du représentant légal)

PASSEPORT ÉLECTRONIQUE

- Demande de passeport à télécharger sur internet
- Copie intégrale de l'acte de naissance ou de la carte d'identité
- 2 photos récentes au format réglementaire,
- 1 justificatif de domicile (facture EDF, Télécom, Sogedo,...)
- Passeport périmé
- 1 timbre fiscal

Enfants mineurs, prévoir en plus :

- Copie d'une pièce d'identité du représentant légal
- Copie intégrale de l'acte de naissance du représentant légal

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Début 2018, Estelle FOIX a rencontré chacun de vous pour vous aider à effectuer les démarches de recensements.

Nous remercions l'ensemble de la population qui lui a réservé un accueil amical. Les informations récoltées permettent à l'administration de compiler différentes données sur l'évolution de notre commune et ses habitants. Ces renseignements seront ensuite analysés pour décider des orientations à suivre pour nos territoires. A notre niveau par exemple, la dotation globale de fonctionnement octroyée par l'Etat pour le budget général de fonctionnement des prochaines années est calculée à partir des indications recueillies.

461 personnes ont été comptabilisées.

Lors du recensement, le départ de plusieurs foyers en location à cette période, ont abaissé le chiffre attendu de la population effective.

LES PERMIS DE CONDUIRE ET CARTES GRISES DOIVENT SE FAIRE UNIQUEMENT PAR INTERNET

DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE Déclaration de perte ou permis détérioré

- Justificatif d'identité qui comporte une photo d'identité
 - 2 photos
 - Photocopie d'un justificatif de domicile
 - Pour les femmes mariées, copie du livret de famille
- Gratuit depuis le 1^{er} février 2009 (sauf en cas de perte)

CARTE GRISE

Changement de propriétaire :

- Demande d'immatriculation (imprimé à compléter sur internet)
- Certificat de vente
- Carte grise
- Certificat de non-gage du vendeur
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Contrôle technique de moins de 6 mois
- Paiement

Changement d'adresse (obligatoire car verbalisable) :

- Demande d'immatriculation (imprimé à compléter sur internet)
- Carte grise
- Certificat de non gage (si changement de département)
- 1 justificatif de domicile
- 1 pièce d'identité

Duplicata de carte grise

- Demande de duplicata (imprimé à compléter sur internet)
- Certificat de perte
- 1 justificatif d'identité et de domicile
- Paiement de la valeur d'un cheval fiscal
- Contrôle technique en cours de validité

ÉTAT CIVIL 2018

NAISSANCES

NEID Lucas, le 6 juillet 2018
VENEGONI Lorys, le 3 décembre 2018
REGO CORREIA Télió, le 8 décembre 2018

MARIAGES

MARTIN Michel et HOMAERT Nadia, le 5 mai 2018
VILLEGAS David et LONNE Karine, le 2 juin 2018
DOMBLIDES David et VACHERON Maylis, le 28 juillet 2018

DÉCÈS

DOURTHOUS Lydie, le 1^{er} mars 2018
LANSAMAN Simone, le 23 mars 2018
PASSICOS Noëlla, le 5 octobre 2018
MARQUEBIELLE Francine, le 14 décembre 2018

INFOS DIVERSES

RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION ET TAXE GEMAPI

Cette année, vous avez pu constater pour une majorité d'entre vous, une baisse de 30% de la taxe d'habitation de leur ménage. Cette action découle d'une promesse du président de la République lors de la campagne électorale de 2017. En contrepartie, il est important de préciser que depuis 5 ans, la valeur locative brute des habitations a augmenté en moyenne de 4,5% ce qui accroît automatiquement vos contributions. L'engagement de l'Etat est de diminuer cet impôt par tranche de 30% chaque année jusqu'à le supprimer. Les compensations de ces baisses successives ne se feront que sur des montants fixes, bloqués et indexés sur les bases de 2017, ce qui à terme, réduira notre capacité de fonctionnement et investissement.

Dans le même temps, l'Etat a transféré aux communautés de communes la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), obligeant la Communauté des communes Chalosse Tursan à créer un nouvel impôt sur votre taxe d'habitation et contribution foncière pour équilibrer les dépenses inhérentes à cette compétence de la communauté des communes.

SINISTRE SALLE D'ACTIVITÉ

Les dommages causés par des infiltrations de la salle d'activité sont en passe d'être réglés. L'ensemble des sols en béton désactivé entre la salle polyvalente et la salle d'activité va être refait ainsi que toute l'étanchéité. Les cloisons intérieures abîmées vont être remplacées et les peintures renouvelées. L'ensemble de ces travaux sera pris en charge par les assurances des artisans concernés lors de la construction. L'ensemble des travaux de remise en état s'élève à 11 501 €.

VOIRIE

Pour 2018, la commission voirie de la communauté des communes Chalosse Tursan n'a retenu aucune demande formulée par nos soins sur le programme 2018. Seuls, quelques travaux de rebouchage de trous ont été réalisés. Il est à préciser, que le programme voirie communautaire qui couvre 50 communes est réalisé sans emprunt contrairement au passé, où nous contractions des crédits pour couvrir ces frais d'entretien des routes. Cette fin d'année, le programme de point à temps (réfection des portions ou lieux abîmés) sera

effectué en divers lieux de notre commune. Le programme des travaux de curage seront réalisés ce début d'année sur quelques portions de route.

Pour 2019, la remise en état de la route de Moulia et de la route de Touya seront présentés au programme communautaire en priorité.

CRÉATION D'UNE ZAD, DROIT DE PRÉEMPTION

Depuis la mise en place de la communauté des communes Chalosse Tursan au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle collectivité exerce la compétence du droit de préemption des zones économiques et zones à urbaniser sur tout le territoire. Le conseil communautaire a souhaité reconduire les droits déjà exercés avant la fusion en accord avec les conseils municipaux de chaque commune. Nous avons profité de cette occasion pour établir de nouveaux droits de préemption. Tous les propriétaires concernés ont reçu un courrier d'information leur indiquant les parcelles considérées. Ce droit précise qu'en cas de vente des parcelles concernées, la commune peut se porter acquéreur prioritaire sous réserve que les conditions de vente satisfassent le vendeur et l'acheteur.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il est souhaitable de constituer une réserve foncière possiblement urbanisable dans l'avenir pour continuer à disposer de quelques zones constructibles excentrées du bourg sur notre territoire. Pour cela, une zone d'aménagement différé a été établie en concertation avec les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de l'ADACL (Aide Départementale Aux Collectivités Locales).

ARRÊT DE TRAVAIL AGENT TECHNIQUE

Notre agent technique, Bernard Lansaman est arrêté pour raison médicale suite à une rupture du talon d'achille. Son indisponibilité est prévue pour une durée de 6 mois environ. Pour palier son absence, Ludovic Champroux, demeurant au 848 route de Cazalon a été recruté. Originaire de la région nantaise, il est venu s'installer en 2017 à la maison « Bachaoulet », qu'il a rénové. Nous souhaitons à Bernard un prompt rétablissement et à Ludovic de s'épanouir dans ses nouvelles fonctions.

Nous remercions Michel Lageyre et Baptiste Brèthes qui ont accepté d'assurer provisoirement dans l'urgence l'entretien de nos installations et voiries.

MONUMENT AUX MORTS

Le 11 novembre dernier, nous avons inauguré le monument aux morts. Suite à la rénovation de l'église en 2017, le conseil municipal avait souhaité déplacer ce lieu commémoratif de la façade du lieu de culte. La plaque originelle a été conservée et installée sur un édifice en granit sur la place de l'église. Les dorures ont été reprises et la plaque de marbre polie.

Une assistance importante s'est recueillie le jour du centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale pour marquer l'événement. A cette occasion, les anciens combattants des guerres d'Algérie et d'Indochine de notre commune ont été mis à l'honneur afin qu'un hommage solennel leur soit rendu pour leur service envers la nation.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été offert, durant lequel nous avons diffusé une projection relatant les origines et faits d'armes au front des jeunes Momuyais tombés au champ d'honneur pendant la 1^{ère} guerre mondiale. Nous tenons à féliciter et remercier chaleureusement Mmes Marinette Dumas, Marcelle Morlanne et Germaine Lailheugue qui ont effectué les recherches pour réaliser cette documentation historique.

LES CAPRICES DU TEMPS

FÉVRIER 2018



JUIN 2018



BUDGET 2018

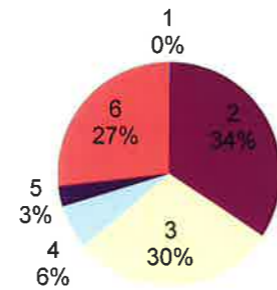
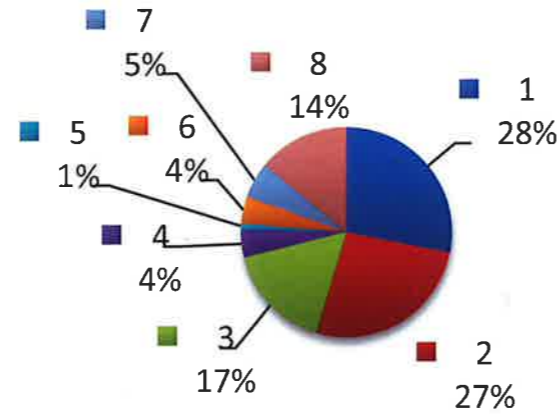
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES = 454 230 €

1	Fournitures (Eau, EDF, Téléphone) petits tx bâtiments, voirie, matériel	127 756 €
2	Frais de personnel	120 000 €
3	Participations - Subvention - Secours	75 058 €
4	Intérêts d'emprunts	19 808 €
5	Amortissements - Charges exception	4 100 €
6	Reversement sur impôt	19 000 €
7	Dépenses imprévues	24 500 €
8	Virement à l'investissement	64 008 €

RECETTES = 454 230 €

1	Produits des services	650 €
2	Impôts et taxes (impôt locaux)	155 465 €
3	Dotations et Participations (de l'Etat)	134 052 €
4	Loyers et locations	29 000 €
5	Produits exceptionnels	13 381 €
6	Excédent antérieur	121 682 €



6554 : PARTICIPATIONS À CHARGES INTERCOMMUNALES

- SYDEC	5 055 €
- ADACL	600 €
- SIVU scolaire	33 361 €
- ALPI (extranet)	140 €
- Redevance France Télécom	400 €

- TOTAL	39 556 €

6574 : SUBVENTIONS

- Comité des fêtes	1 450 €
- Momuy Sports	1 150 €
- A.C.C.A.*	
- Lous Amics Cantadous	250 €
- Coopérative scolaire	650 €

TOTAL	3 500 €

* A noter que la subvention à l'ACCA n'a pas été budgétisée ni versée, car l'ACCA souhaite s'acquitter de sa participation au local.

INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS

19 000 €

FRAIS DE PERSONNEL

119 000 €

(ou 108 608 réel)

(dont subvention de 13 728 € versée par la Poste à déduire et 8 425 € aide de l'Etat pour le CAE)

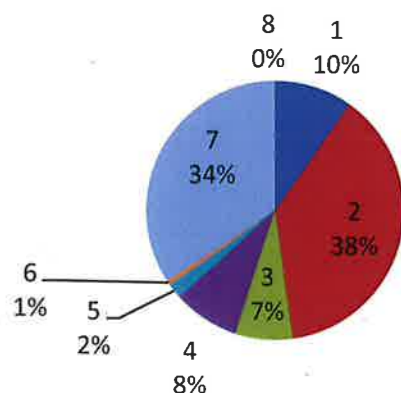
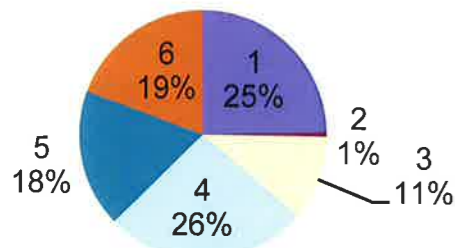
SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES = 187 579 €

1	Capital des emprunts	46 383 €
2	Subv. Équipement (tx Sydec)	1 000 €
3	Terrain et matériel	20 710 €
4	Bâtiments et Voirie	49 730 €
5	Opération accessibilité	33 500 €
6	Déficit reporté	36 256 €

RECETTES = 187 579 €

1	FCTVA - Taxe aménagement - Caution	18 350 €
2	Financement déficit reporté et RAR	71 396 €
3	Subventions	13 525 €
4	Subventions accessibilité	15 800 €
5	Taxe d'aménagement	3 500 €
6	Amortissement	1 000 €
7	Virement du fonctionnement	64 008 €
8	Excédent reporté	



PRINCIPALES DÉPENSES 2018

- **Abris bus : 1 309 €** ; arrêt recréé pour le ramassage scolaire du collège, à l'intersection de la route de Labastide avec la route de Cazalon.
- **Bornes : 349 €** ; 4 bornes à fixer devant le monument aux morts, afin de le protéger d'une éventuelle fausse manœuvre d'un véhicule.
- **Guirlandes de Noël : 1 632 €** ; renouvellement des guirlandes les plus anciennes.
- **Achat table : 300 €** ; compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants à la cantine, nous avons dû procéder à l'acquisition d'une table supplémentaire.
- **Chaudière salle polyvalente : 9 742 €** ; suite à la défection de la précédente, nous avons dû procéder à son remplacement.
- **Accessibilité sanitaire : 2 336 €** ; mise en conformité des sanitaires de la salle polyvalente et des toilettes publiques.
- **Accessibilité cimetière : 6 468 €** ; allées pavées principales du cimetière communal ainsi que la centrale à celui de Cazalon
- **Travaux peintures : 5 773 €** ; avant-toits bâtiments communaux, essentiellement école.
- **Volets garderie : 8 142 €** ; remplacement des contrevents par des volets en aluminium à la garderie, salle de classe et logement côté parking. Nous avons bénéficié du concours du Fond d'Équipement des Communes du Conseil Départemental pour cette opération.
- **Réhabilitation logement de « La Poste » : 9 070 €** ; réfection totale de l'installation électrique, anciennement logement receveur.
- **Four⁽¹⁾ : 2 544 €** ; acquisition d'un four pour la cantine suite au changement de fournisseur de repas.
- **Armoire positive : 3 540 €** ; mise en conformité des équipements afin de respecter la chaîne du froid.
- **Embellissement : 3 992 €**, plantations par les établissements Lataste autour du bourg
- **Dans le cadre de l'opération « zéro phyto »**, nous ne pouvons plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, nous avons donc dû nous équiper en matériels subventionnés à 80% : achat de 2 débroussailluses (1 à 2 568 € + 1 à 891 €), 1 désherbeur thermique à 936 € et 1 tondeuse à 429 €

(1) : Le SIVU a décidé de changer de fournisseurs de repas ; jusqu'à décembre 2018, la prestation était assurée par la Culinaire de Bas Mauco. A compter de janvier 2019, c'est désormais la société *Ansamble, basée à Poms (64)* qui prend la suite. Le précédent prestataire mettait gracieusement à disposition un four afin de réchauffer les plats. Par conséquent, nous avons donc dû en acheter un.

D'autres investissements ont été fait en 2018, comme l'extension du local chasse, ou la salle de bain du logement de La Poste ; nous ne pouvons vous rendre compte de leur coût car toutes les factures ne nous sont pas parvenues.

NUMÉRISATION DES ACTES CIVILS

Dans le cadre de la dématérialisation des actes d'état civil, un groupement de commande national a été mis en place, afin d'en réduire les coûts.

Pour ce qui nous concerne, 1 905 actes ont été numérisés sur la période 1900 à 2017. Le montant résiduel pour notre commune pour cette numérisation est de 800,10€.

L'intégration au logiciel de l'ALPI, organisme d'aide aux collectivités, qui nous permettra d'accéder à ces actes nous sera facturé 500 €. Les notaires ou autres services administratifs adhérents pourront ainsi accéder directement à ses données sans avoir à passer par le secrétariat de la mairie. Cela contribue à la simplification de certaines démarches.

LE MOUSTIQUE TIGRE



Le département des Landes est classé au niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika depuis le 20/11/2015. Ce niveau signifie que le moustique *Aedes albopictus* est implanté et actif dans le département. Le moustique tigre peut, dans certaines conditions particulières, être vecteur de ces virus. C'est pourquoi une surveillance renforcée est mise en place du 1^{er} mai au 30 novembre.

L'implantation irréversible du moustique tigre est constatée en 2015, sur les communes de Dax, Narrosse, Hagetmau, et Bougue.

En 2017, il est considéré implanté et actif dans 11 nouvelles communes landaises, soit dans 17 communes au total.

Comment reconnaître le moustique tigre ?

- Il est très petit (plus petit qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure.
- Son corps et ses pattes sont zébrés noir et blanc
- Sa piqûre est douloureuse
- Il pique durant la journée (ce n'est pas lui qui empêche de dormir)

Le moustique tigre se déplace peu, dans un rayon de 150 m maximum environ. Celui qui nous pique est né chez nous et vit dans notre environnement proche. C'est donc à chacun d'entre nous d'être vigilant pour détruire les larves.

Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, pneus usagés, déchets verts.
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine, ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleur, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins.
- Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau stagnante (eau de Javel, galet de chlore)

Le dispositif de signalement citoyen mis en place grâce au portail de signalement national est simple et efficace. Il permet de déployer des actions de communication autour de la prévention de la prolifération. Il est donc important que la population signale le plus tôt sa présence via le portail national : www.signalement-moustique.fr

S.I.V.U. SCOLAIRE

Pour cette année scolaire, l'ensemble du RPI compte 126 élèves. L'école de Momuy, qui accueille les enfants allant de la Très Petite Section à la Grande Section, totalise à elle seule 51 élèves.

ÉCOLE NUMÉRIQUE :

Pour l'année scolaire 2018 - 2019, les écoles de Castaignos Soslens et de Nassiet se sont équipées d'un tableau numérique. Celui-ci doit permettre aux élèves de suivre l'évolution des techniques modernes d'éducation et de pédagogie. Cet investissement n'a pas été jugé nécessaire pour l'école de Momuy par le corps enseignant du fait du jeune âge des élèves. Grâce au projet éducatif porté par la communauté des communes des Luys (canton d'Amou), l'Etat nous a octroyé une subvention de 50% du montant HT.

CANTINE :

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, la société ANSAMBLE implantée à Poms (64) remplace LA CULINAIRE en tant que prestataire des repas des cantines du RPI. Ce changement a été motivé par la dégradation constatée de la qualité gustative des repas. Ce nouveau prestataire utilise des produits d'origine locale. Une modification des équipements de la cuisine a été nécessaire.



BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SIVU

DÉPENSES

Charges à caractère général	66 700 €
Charges de personnel	106 050 €
Autres charges de gestion	5 900 €
Charges exceptionnelles	200 €

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 178 850 €

RECETTES

Atténuation de charges	8 500 €
Produit des services du domaine et vente diverses	50 000 €
Dotations et participations	109 493 €
Résultat reporté ou anticipé	10 857 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	178 850 €

BILAN DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DE MOMUY QUI ACCUEILLE 51 ÉLÈVES

• Personnel : surveillance, cantine et nettoyage 12 026 € (déduction aides CAE) – 5 404 € (participation des communes)	6 622 €
• TAP Momuy	1 161 €
• Produits entretien ménager	750 €
• Décapage sol et vitres	510 €
• Chauffage + électricité	6 000 €
• Consommation eau	450 €
• Téléphone + Internet	500 €
• Subvention coopérative scolaire	650 €
• Divers travaux	470 €
• Participation SIVU	33 361 €
TOTAL	50 474 €



URBANISME

Les documents tels que, POS (Plan d'Occupation des Sols), PLU (Plan Local d'Urbanisme), ou autres cartes communales qui régissaient jusqu'à présent l'urbanisme sur nos communes, ont vécu. Ils vont être progressivement remplacés par des PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), élaboré par les intercommunalités, comme la loi l'impose. Pour être validés, ils devront notamment se conformer aux préconisations définies par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), instruits eux-mêmes par les PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural).

Tous ces changements découlent de diverses lois (SRU, ALUR et NOTRe), qui au final déposent la compétence urbanisme des communes au profit des intercommunalités. Cela n'est pas sans conséquence, car les nouvelles règles qui vont s'appliquer sont beaucoup plus restrictives.

SCoT

Selon sa définition générale le SCoT est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale dans le cadre d'un PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables). Il intervient sur différentes questions, telles que : habitat, mobilité, aménagements commerciaux, environnement, etc... Il assure la cohérence des documents sectoriels comme les PLH (Programmes Locaux de l'Habitat), par exemple.

Pour revenir au SCoT porté par le PETR Adour Chalosse Tursan, son approbation devrait être effective avant l'été 2019. Il a valeur de référence pour les 20 à 25 prochaines années. Actuellement sa rédaction est en cours de finalisation. Il sera ensuite présenté aux diverses administrations (préfecture, DDTM, etc...). Suivra début 2019, l'enquête publique, et les conclusions du commissaire enquêteur avant son adoption définitive.

Il est nécessaire au préalable de bien situer le contexte. Le bassin de vie évoqué englobe les Communautés de Communes (ou CC) d'Aire-sur-l'Adour (dont 10 communes gersoises), CC Chalosse Tursan (Hagetmau, Geaune et Saint Sever), CC Coteaux et Vallées des Luys (Amou), CC Terres de Chalosse (Montfort en Ch. et Mugron), CC du Pays Grenadois (Grenade sur Adour) et CC du Pays Tarusate (Tartas). Au total cela rassemble 151 communes pour une population approximative de 89 000 habitants.

Les élus ont fait le choix de se positionner comme territoire d'accueil, ce qui sous-entend l'émergence de nouveaux lo-

gements. 17 000 précisément devront être construits, pour recevoir les 28 000 nouveaux habitants. Cela équivaut à une évolution démographique positive de l'ordre de 1% par an.

Le diagnostic établi fait apparaître un déficit important au niveau du locatif, car 88% des résidents sont propriétaires de leur bien, très au-dessus de la moyenne nationale. Il est également apparu un nécessaire développement de l'habitat regroupé pour personnes âgées, ainsi que des logements sociaux. A ce sujet, afin de tordre le cou à quelques idées reçues, actuellement 80% de la population remplit les critères d'accès à ce type d'hébergement. Il a été aussi constaté que les principales communes urbaines, malgré la création de nouveaux lotissements ont une démographie qui stagne, contrairement aux villages. Cela signifie concrètement que les centres-villes précités sont désertés.

Un nécessaire rééquilibrage est donc préconisé afin d'inverser cette tendance préjudiciable à l'équilibre du territoire. Il est alors suggéré de réorienter vers ses zones urbaines 50% de ses populations nouvelles. Cela permettra d'atteindre plus facilement l'objectif suivant à savoir la réduction de moitié des futures zones à urbaniser, trop dévoreuses d'espaces. Les zones économiques recensées vont faire l'objet d'une réflexion approfondie, de façon à déterminer si elles sont toutes pertinentes. Voilà résumées les grandes lignes du SCoT ; si vous n'avez pas été découragés par cette multitude d'informations, vous pouvez approfondir le sujet en consultant par internet le site du PETR Adour Chalosse Tursan.

LE PLUi

Officiellement lancé au cours du second semestre 2018, il lui faudra pas moins de quatre ans pour parvenir à son approbation. Son instruction sera menée à cheval sur deux mandatures, les élections municipales ayant lieu en 2020. Malgré les changements qui ne manqueront pas de se produire, cela aura peu d'incidence sur son avancée.

C'est le cabinet Créham de Bordeaux qui a été chargé d'accompagner, notre communauté des Communes pour l'élaboration de ce document. Il sera assisté, pour le volet environnement, du cabinet BKM, également de Bordeaux. Chaque conseil municipal a désigné au préalable deux référents communaux. Pour Momuy, ce sera le maire David NOGUES, et le 1^{er} adjoint Alain PASSICOS.

Pour parvenir au terme du PLUi, il faudra franchir pas moins de six étapes. La première a déjà démarré et une synthèse va bientôt être rendue ce début d'année. Elle restituera le contenu des entretiens individuels effectués au cours du dernier trimestre 2018. On peut résumer ainsi la procédure :

- **étape 1 :** diagnostic territorial et état initial de l'environnement (restitution début 2019)
- **étape 2 :** définition de Projet d'Aménagement et de Développement Durable ou PADD (débat mi-fin 2019)
- **étape 3 et 4 :** traduction du parti d'aménagement : zonage, règlement, etc... (début 2021)

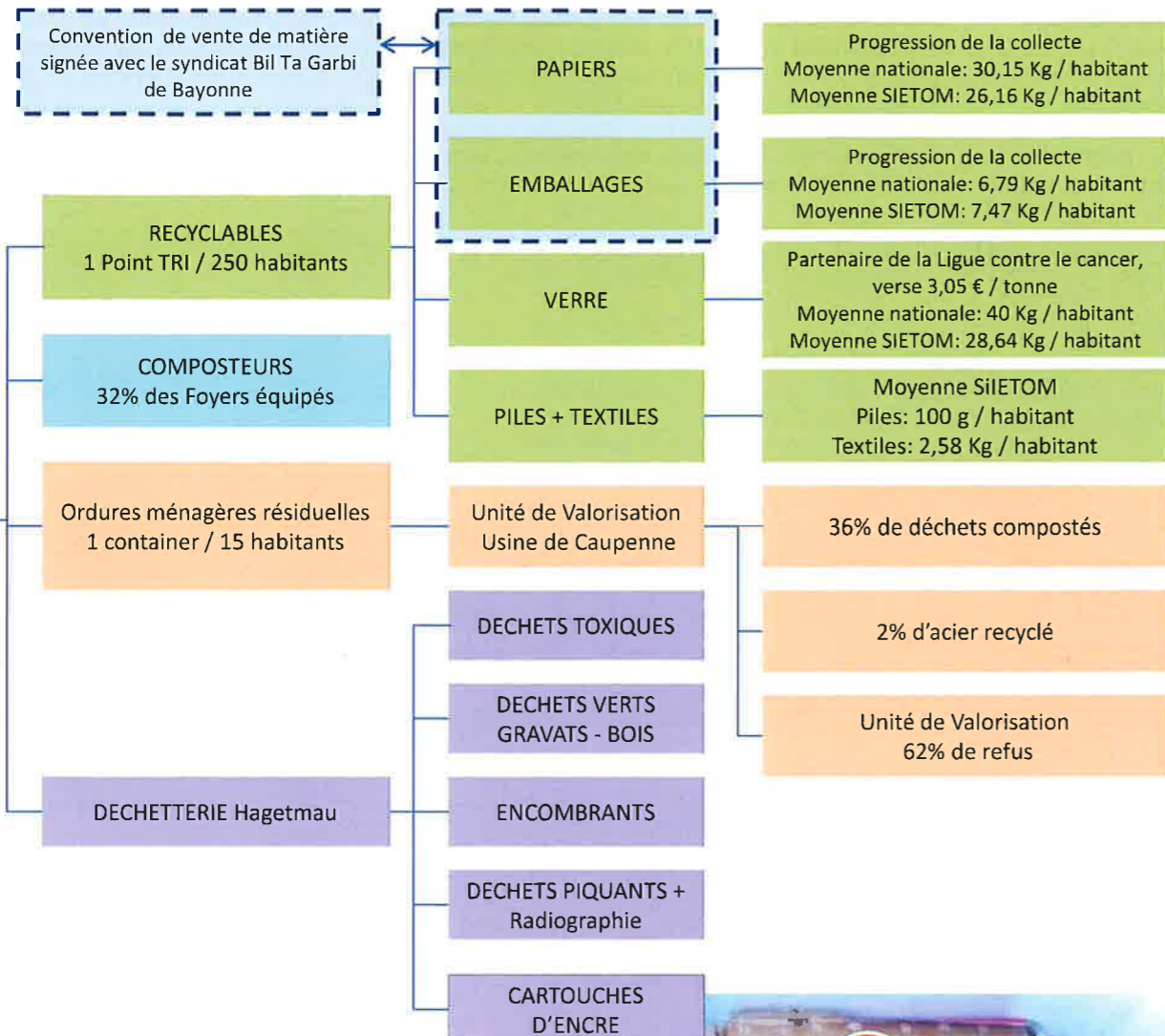
• **étape 5 et 6 :** (arrêté MI 2021, consultation et enquête publique fin 2021 et approbation mi 2022).

Vous pouvez vous tenir informés de l'avancée du projet par divers moyens de communication : site internet, presse, dossier au siège de la CCCT à Saint Sever, etc... Des réunions publiques territorialisées seront également organisées.

Tout cela sera très encadré; il faudra donc se conformer aux grandes lignes édictées par le SCoT mais aussi aux préconisations imposées par la loi. Le but sera de lutter contre l'étalement urbain en limitant notamment la surface des terrains constructibles, la rénovation de l'ancien et la résorption de la vacance. Un recentrage devra se faire en direction des bourgs dans les villages ainsi que vers les centres villes pour les communes urbaines. Une harmonisation des constructions sera exigée, ainsi que leur intégration dans le milieu environnemental. La préservation de la biodiversité, des espaces agricoles et forestiers sera également une obligation. Cela sera englobé dans la protection des trames vertes et bleues. La prévention des risques sera aussi intégrée à la réflexion, ainsi que l'artificialisation des sols. Il faudra donc concilier tous les points évoqués, à l'échelle des 50 communes, afin d'obtenir le feu vert des diverses administrations consultées.

SIETOM DE CHALOSSE

SIETOM de Chalosse
5 communautés des Communes



Sur la commune, les collectes de papiers, d'emballages et de verres sont en progression continuons nos efforts. (Voir annexes dans le bulletin)

QUE DEVIENNENT VOS LAMPES USAGÉES ?

Les lampes collectées auprès des déchèteries et magasins sont prises en charge par Recylum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. Ces opérations sont financées par l'éco-contribution, payée lors de l'achat d'une lampe neuve.



DÉTAIL D'UNE POUBELLE MOYENNE

Le détail :

- Emballages en papier/carton : 14%
- Emballages en verre : 7%
- Emballages en plastique : 26%
- Emballages métalliques : 4%

Autres qu'emballages :

- Journaux, magazines et prospectus : 9%
- Déchets putrescibles : 16%
- Divers : 24%

(chiffres donnés par rapport au volume)



Source : ADEME

PROCÉDÉ DE RECYCLAGE MÉCANIQUE

Le recyclage dit « mécanique » est la transformation des déchets à l'aide d'une machine. Il permet de broyer, sécher ou laver des déchets usagés pour les régénérer en une matière première secondaire qui pourra, ensuite, permettre une fabrication de nouveaux produits, ce qui empêche la perte et le gaspillage de l'objet technique.

- 1 Tonne de papier carton recyclé c'est :** 2,5 T de bois économisés soit environ 20 arbres
- 1 Tonne d'emballages en acier recyclé c'est :** 1 T de minerais de fer économisés
- 1 Tonne d'emballages en aluminium recyclé c'est :** 2 T de bauxite économisés
- 1 Tonne de bouteilles et de flacons en plastique recyclé c'est :** 1000 L de pétrole économisés
- 1 Tonne de verre recyclé c'est :** 660 Kg de sable économisés & 300 L de pétrole économisés

COMMENT SONT TRANSFORMÉS MES DÉCHETS TRIÉS ?

- X 6 = (6 bottles of water) = (1 teddy bear)
- X 23 = (23 bottles of water) = (1 blue bin)
- X 67 = (67 bottles of water) = (1 bed)
- X 7 = (7 bottles of water) = (1 duck)

Le bureau de l'ACCA de MOMUY vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019.

Ce début de saison a été marqué par la démission de Philippe Passicos du poste de Président de l'ACCA, poste repris par Gaëtan Callède. Au nom du bureau de l'ACCA, nous tenons à remercier Philippe, pour tout le travail qu'il a accompli durant ces nombreuses années et tout particulièrement pour sa très bonne gestion de l'ACCA.

La saison de chasse 2017/2018 s'est terminée avec de nombreux prélèvements de gros gibier : 28 chevreuils et 36 sangliers.

Cette nouvelle saison 2018/2019 a démarré par un habituel lâcher de faisans (80). Nous avons pu constater à notre plus grand regret une baisse d'effectif dans nos rangs : 46 cartes contre 52 la saison précédente.

La problématique des sangliers est toujours d'actualité, les circuits d'agraineage ont dû être reconduits cette année lors de la période des semis ainsi que du tir préventif. Grâce à ces deux méthodes, nous avons pu réduire l'impact des populations de sangliers sur les cultures.

Le travail de piégeage réalisé par Alain Lapassouse et Philippe Passicos est toujours aussi efficace avec 8 renards prélevés pour ce début de saison ainsi que 31 corneilles.

Lors de cette fin d'année, nous avons pu avec l'aide

de la municipalité, réaliser des travaux d'agrandissement de la salle d'éviscération afin de pouvoir travailler dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité.

Pour terminer, nous remercions la municipalité, les propriétaires ainsi que tous les chasseurs qui nous ont accompagnés durant cette saison. Une petite pensée pour notre ami Jean Pierre Joureau à qui nous souhaitons un bon rétablissement.

Rendez-vous pour notre prochain banquet le dimanche 7 avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : CALLEDE Gaëtan

Vice-président : ROSSONI Serge

Secrétaire : PENICAUT Stéphane

Trésorier : PASSICOS Daniel

Membres : PASSICOS Philippe, LAPASSOUSE Alain, CORREIA Alexandre, JOUREAU Jean Pierre, DEMURCIA Jean François.



LOUS AMICS CANTADOUS

En décembre 2018, l'association LOUS AMICS CANTADOUS fête son 13^e anniversaire. Son siège est fixé à Momuy.

L'association gère deux ensembles vocaux qui se produisent de façon autonome :

- un chœur de femmes (19 choristes),
- un chœur d'hommes (31 choristes),

tous deux dirigés par Marie-Claude CINELLI, médaille d'or de la ville de Paris en piano et chant classique.

Les répétitions du chœur de femmes ont lieu le mardi soir. Avec un accompagnement musical, elles interprètent un programme de chansons variées, puisées notamment dans le répertoire français populaire. Lorsqu'elles se produisent pour une animation en maison de retraite, elles accompagnent leur prestation de chorégraphies.

Les membres du chœur d'hommes, venant des cantons d'Hagetmau et des alentours, se retrouvent tous les jeudis à Momuy pour deux heures de répétition. Ils interprètent à quatre voix, *a cappella*, un répertoire très éclectique composé de chants religieux ou profanes, classiques ou de variétés, traditionnels ou modernes.

Au cours de l'année 2018, ces deux chœurs ont fait la renommée de Momuy dans la région à travers :

- un concert et quatre animations du chœur de femmes
- six concerts et une animation du chœur d'hommes
- quatre concerts en commun

Si vous souhaitez les rejoindre, les choristes vous accueilleront avec plaisir...

Le Président
Daniel LAVAUD



HAGETMAU MOMUY CASTAIGNOS BASKET



En ce début d'année 2019, l'ensemble des licenciés du club de Hagetmau Momuy Castaignos Basket (HMCB) se joint à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux de joie, bonheur, santé et prospérité.

La saison 2017/2018 de notre club restera marquée par un renforcement des fondamentaux de notre associations dans les domaines les plus stratégiques pour la pérennité de notre association que sont les aspects sportifs, financiers, sociaux, éducatifs et l'épanouissement de tous.

DES JEUNES POUSSÉS QUI POUSSENT

La garderie découverte mise en place depuis 2 ans qui accueille tous les jeunes débutants dès l'âge de 4 ans connaît un succès croissant. Les parents comme les enfants attendent avec impatience les rassemblements des samedis matins. Les premiers pas hésitants des débutants sous l'aspect ludique dans une structure confortable et les témoignages gratifiants des parents nous réconfortent.



Dans les équipes de jeunes licenciés où toutes les catégories sont représentées, une filière démarre en masculin avec nos amis du club de Saint Cricq.

Si les poussines échouent en finale en raison d'une majorité de joueuses de première année, les cadettes toujours en collaboration avec le club de Coteaux du Luy, échouent de très peu en finale régionale mais se consolent en remportant la finale départementale de la coupe GROUM.

Côté animation, le point d'orgue de la saison a certainement été la sortie organisée pour un match de nationale 1 chez le club voisin d'Orthez.

DES FORTUNES DIVERSES POUR LES ÉQUIPES SENIORS MAIS L'ESSENTIEL EST PRÉSERVÉ

Avec un parcours très honorable, notamment en première partie de saison, les seniors garçons de l'équipe 1 ont assuré précocement leur maintien au niveau régional.

Les seniors garçons 2 encadrés par Etienne LANSAMAN et François LONNE ont réussi une très belle saison couronnée par de nombreux succès sportifs.

Quant à l'équipe sénior masculin 3, garante d'une activité alliant sport et convivialité, elle permet à ses adeptes d'évoluer dans un cadre amical.

Avec un effectif renouvelé pour une équipe en reconstruction, les seniors filles 1 ont sauvé l'essentiel à savoir le maintien

au plus haut niveau régional pour une saison de transition avant d'envisager d'autres horizons.

L'équipe sénior féminine 2, pour sa première saison au niveau régional a également connu quelques aléas mais elles ont aussi maintenu le cap.

L'équipe des seniors filles 3 essentiellement constituée de jeunes joueuses issues pour la plupart de la formation interne ont éprouvé beaucoup de difficultés pour bien figurer au niveau départemental.

Le travail de fond et de structuration de notre jeune club entamé depuis sa création récente par les dirigeants semble reconnu par les instances départementales qui nous ont confié en février dernier l'organisation d'un plateau de 2 matchs de quarts de finale de coupe des Landes (niveau maximum auquel nous pouvons prétendre) dans la salle Roland Jouglen d'Hagetmau, rassemblant plus de 1000 spectateurs et dont le bon déroulement a été salué par les membres du comité des Landes présents.

Conscients des forces et faiblesses de notre club, les dirigeants se sont attachés à consolider les effectifs seniors et à intégrer une seconde salariée éducatrice pour les équipes de jeunes durant l'intersaison. Outre l'aspect sportif, les dirigeants ont également identifié le risque que font courir les licenciés historiques et locaux dans le rôle de leadership qui leur est dévolu et pour lequel une réflexion urgente s'impose.

Si l'équilibre financier est encore d'actualité cette année avec un solde légèrement positif (+ 3000 euros environ) pour un budget en hausse constante et qui avoisine les 120000 euros, il est essentiellement dû à la compensation par des activités festives de l'érosion du sponsoring par les partenaires financiers, avec en point d'orgue la bodega des fêtes d'Hagetmau qui permet de servir 2000 repas environ sur 5 jours. L'excellente maîtrise des organisateurs, le concours des bénévoles et volontaires et la participation de nombreux habitants de notre commune auprès desquels nous sommes reconnaissants, constituent un réel encouragement.

Récemment un autre dirigeant historique de notre club Gaby DUTOYA dont nous saluons la mémoire pour son engagement volontaire s'en est allé rejoindre Joël LANSAMAN et Roland JOUGLEN d'où ils doivent scruter notre parcours.

Tout au long de la saison, venez nombreux « Avec vous on est au complet ».

Un grand Merci à tous ceux qui participent de près ou de loin à notre organisation, au plaisir de vous revoir, et encore excellente année 2019 à tous.

Denis PASSICOS, Co-président de HMCB

KASSA MANSA

Pour rappel, l'association AKM dont le siège social est à Momuy, à mon domicile, a été créée le 20 avril 2017 et a pour objet humanitaire de participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants de la Casamance au Sénégal.

Tout au long de cette année 2018, l'Association Kassa Mansa a continué à étoffer ses actions en faveur de l'Ecole d'Essyl en fournissant un repas quotidien aux enfants et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le désengagement du Programme Alimentaire Mondial, qui, jusqu'à présent, avait doté l'école d'une quantité de riz nécessaire à la confection des repas, nous conduit à transformer notre idée de petit déjeuner en repas du midi. Comme partout ailleurs, le Sénégal n'échappe pas à la montée des prix et surtout sur le riz ce qui nous oblige à augmenter la cotisation de 15 à 20 €.

En mars 2018, nous nous sommes rendus sur place pour offrir au service ophtalmologique de l'Hôpital de Bignona, des appareils d'optique, afin d'améliorer la qualité des soins. Ce matériel nous a été offert par le Docteur Garrigues de la Clinique des Landes.

COMITÉ DES FÊTES

A l'aube de cette nouvelle année, les membres du comité des fêtes s'associent à moi pour vous souhaiter tous nos meilleurs vœux pour 2019.

Tout d'abord, je voudrais avoir une pensée à toutes les personnes qui ont des soucis de santé ou qui ont perdu un proche. Plus particulièrement j'aurais une pensée pour la famille de Gaby Dutoya qui nous a récemment quittés et qui fut président du comité des fêtes.

L'assemblée générale s'est tenue le 9 novembre 2018 ; Quentin Duret et Josette Lapassouse quittent le bureau et je les remercie pour ce qu'ils ont fait et feront pour notre association.

Je remercie tous les membres du bureau ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent toute l'année pour le comité.

Les fêtes 2018 se sont déroulées du 8 au 10 Juin 2018.

Le vendredi était le gros du week-end. Le concert des TROIS CAFES GOURMANDS / LES GIGGLES que nous avons organisé a attiré pas moins de 1100 personnes. Une grande réussite. Je tiens à remercier les 80 bénévoles qui ont parfaitement géré leur rôle pour le bon déroulement de la soirée.

Le samedi matin les enfants présents se sont amusés pour le défilé des vélos fleuris ainsi que les jeux de cirque dans la salle polyvalente. Un petit goûter est venu clôturer la matinée.

Merci à la commission animation pour leur travail.



Nous sommes toujours à la recherche de dons et de sponsoring pour mener à bien toutes nos actions.

Nous profitons de la présente pour remercier les donateurs momuyais et momuyaises et autres qui nous ont aidé tout au long de l'année 2018 et qui pour certains ont déjà renouvelé leur engagement en 2019.

Tous les fonds que nous récoltons sont gérés par nous-mêmes lors des missions. Le détail de nos comptes est à votre disposition sur simple demande.

Venez nous rejoindre si notre cause vous intéresse. Nous vous en remercions d'avance.

Le bureau de AKM souhaite à toutes les Momuyaises et à tous les Momuyais ainsi qu'à nos collègues des autres Associations, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Président, Henri DALBIEZ
Tél. 06 35 46 69 83 / 06 80 85 55 44



Magali SAUBIGNAC
Magnétisme - Reiki
Fleurs de Bach - Yoga du rire
06 07 06 45 01



BRODERIE TOUS TEXTILES
MATADERO
06.79.16.47.77
PROFESSIONNELS / ASSOCIATIONS

SANGUINIA COUTURE
Travaux de couture et de broderie
Retouches - Ameublement - Création - Idées de cadeaux
Sabine de Gouberville 06 80 94 91 48

CRÉATION ET ENTRETIEN
DES ESPACES VERTS

Votre jardinier paysagiste
Frédéric Thenet
06 07 75 82 15

L'Épicerie Fine du Sud-Ouest
Papilles Sucrées Salées
Produits gourmands, créatifs et authentiques à découvrir
sur www.papilles-sucrees-salees.com
06 33 75 80 52
Karine Louné - 220, rte de Purcube - 40700 Momuy

SARL NOAILLAN
26 chemin de Larroucq - 40700 Hagetmau
sarl.noailan@gmail.com - 07 81 60 78 64
Plomberie- Chauffage toutes énergies, Energies renouvelables, Chambres froides, Zinguerie

SARL FERREIRA
Exploitation Forestière
L'agence ne bos et grèves - Achats de bois sur pied
Bois de chauffage
Zi, Route de CAZALIS - 40700 HAGETMAU
05 58 79 01 78 / 06 03 85 00 46
sarlferreira.org@gmail.com - 5101 493 201 036 00013

PATRICIA FLORES
Votre Animatrice
Tél. : 05 58 79 12 62
patricia-flores@orange.fr
www.stanhomeworld.fr
STANHOME KYIOTIS PARIS

PERRUSSEL Sandrine
Assistante maternelle
560 route de Cazalon
40700 MOMUY
06 12 83 26 19

Odile MARTIN
vend les produits de sa terre (culture naturelle, permacole) à partir d'avril 2019
06-83-68-54-22
2165 rte de Ricouh à Momuy

L'Atelier de Nadia
à domicile ou au salon
1038, rue de France
64300 SAINT-DE-NAVALLES 05 59 67 52 12

DOURTHOUS
Bar - Restaurant - Tabac - Sud-Ouest
49, route d'Orthez
40700 MOMUY 05 58 93 64 26

LASCOMBES Marie-Pierre
Vente de vêtements sur les marchés
697, rte de Cazalon
40700 MOMUY

FLORES Patricia
Votre conseillère Thermomix® France
05 58 79 12 62 // 06 83 30 99 84
patricia-flores@orange.fr
Agence de Dax
VORWERK thermomix

Vers le chemin de la Beauté
GHISLAINE ESTHETICIENNE A DOMICILE
Épilation, Onglerie, Soins du visage...
06 83 27 19 89

CLERC DANIEL
06 21 17 97 89
697, rte de Cazalon
40700 Momuy
ELECTRICITE GENERALE
CHAUFFAGE ELECTRIQUE
AUTOMATISME DE PORTAIL
PLACOPLÂTRE

Maçonnerie - Carrelage
Cloison sèche
Charpente - Couverture - Zinguerie
Terrasse bois
Menuiserie
06 30 70 87 16
ducos.dimitri@gmail.com
40700 MOMUY
EvoluBat

DE SAN FABIAN Eric
Magnétiseur
470 route de la fontaine
40700 MOMUY
06 21 72 47 44

Le samedi après-midi les 28 doublettes présentes se sont affrontées pour tenter de remporter le concours de pétanque qui s'est déroulé dans la bonne humeur. La partie finale a désigné son vainqueur à 19h30.

Le samedi soir a eu lieu le repas communal toujours bien préparé par notre commission repas. Les 270 convives présents ont régalé leurs papilles dans une ambiance musicale.

Le dimanche la société musicale amolloise a animé la messe ainsi que le vin d'honneur qui a suivi à la salle polyvalente. A 13h le repas-plateau servi par la commission repas a été apprécié par 180 personnes.

A 17h Elodie Laffitau et ses musiciens ont animé la course landaise de la ganadéria Armagnacaise et la cuadrilla Alexandre Duthen. Malheureusement Dame météo a fait des siennes et la course a été arrêtée juste après l'entracte. Dommage car nous avons pu voir une bonne première partie. Le vin d'honneur a été servi au hall pour clôturer ces fêtes.

Un grand merci à tous pour votre aide à l'organisation et au bon déroulement du week-end. Merci aux 20 personnes présentes pour le nettoyage du lundi matin.

Afin de remercier tous les bénévoles, le Comité a offert une journée à la Base de Loisirs de Mexico à Commensacq. Une très bonne journée placée sous le signe de la convivialité qui s'est achevée par un apéritif repas à la salle.

Le bilan des fêtes nous laisse un bénéfice de 9933.90 € grâce à la réussite du concert du vendredi.

Grâce à vous tous nous avons la chance d'avoir un comité dynamique et réactif à MOMUY.

Un très très grand MERCI.

Les fêtes 2019 se dérouleront du 30 mai au 2 juin 2019.

A l'occasion des 10 ans des arènes en 2019, une course landaise se déroulera le samedi 30 mars 2019.

ADISHATZ !

Jérémy PERRUSSEL

